

APPEL A PROPOSITIONS : BFA22002 – 10017

Appui à la promotion des entreprises dans le domaine de l'économie verte dans la région du Centre-Nord

Clarifications

N°	Questions	Réponses
01	1. Les entreprises (55) sont-elles déjà incluses dans une base de données Enabel ? Et les 20 entreprises qui bénéficieront d'un accès facilité au marché font-elles partie des 55 ?	<p>Les 55 acteurs (entreprises et coopératives) ne sont pas forcément inclus dans une base de données d'Enabel. Il est vrai que dans le cadre de l'intervention, il est prévu qu'une base de données des entreprises soit créée et elle sera faite par la maison des entreprises (mais elle n'est pas encore créée) qui pourrait servir si elle est faite avant pour sélectionner les entreprises dans le domaine de l'économie verte. Mais cette base de données ne concernera pas les coopératives alors qu'il faut tenir compte des coopératives également (qui sont d'ailleurs des entreprises sociales dont les membres sont aussi des entrepreneurs) qui font dans le domaine de l'économie verte. Il appartient à l'organisation qui gagnera l'appel à proposition de prévoir un diagnostic des entreprises et coopératives dans le domaine de l'économie verte afin de faire la sélection.</p> <p>Oui, les 20 entreprises font partie des 55 acteurs.</p>
02	2. Faut-il se rendre dans les 11 municipalités ?	<p>Les communes d'intervention dans le cadre de l'intervention sont au nombre de 11. Ce serait l'idéal s'il est possible d'intervenir dans les 11 communes pour les interventions en rapport avec l'économie verte ou la formation professionnelle s'il y a du potentiel dans ces domaines mais aussi en fonction de l'impact visé. Mais tout dépendra des stratégies qui seront proposées les soumissionnaires avec les motifs clairs de ne pas pouvoir se rendre dans une quelconque commune parmi les 11. Aussi, l'intervention veut mettre l'accent sur les PDI. On peut ne pas accéder à une commune mais avoir accès à ces ressortissants PDI et vulnérables dans une autre</p>

		commune. On peut aussi se mettre avec un codemandeur ancré dans la région avec des possibilités d'opérer dans ces communes malgré le contexte. Il appartient donc aux soumissionnaires de faire des propositions bien argumentées de leurs stratégies.
03	3. Le projet fait-il référence à un résultat spécifique de l'action Renforcement de la résilience socio-économique dans la Région du Centre-Nord (Axe OKDD) ?	<p>Il faut dire que l'intervention est subdivisée en trois résultats : Le développement des opportunités économiques génératrices de revenus ; l'accès à des formations de qualité permettant de mener une activité économique et/ou d'auto emploi ; le renforcement des capacités des acteurs locaux (publics et privés, société civile) pour soutenir la relance d'une économie locale et régionale inclusive.</p> <p>Le volet économie verte se rapporte au résultat 1 de l'intervention intitulé « Les populations vulnérables (personnes déplacées internes, communautés et foyers hôtes), avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, saisissent des opportunités économiques génératrices de revenus ».</p> <p>Le volet formation professionnelle se rapporte au résultat 2 de l'intervention intitulé « Les groupes cibles, y compris les personnes déplacées, ont accès à des formations de qualité leur permettant de mener une activité économique et/ou d'(auto) emploi ».</p> <p>Tous ces résultats concourent à l'atteinte de l'objectif global de l'intervention qui vise le renforcement de la résilience socioéconomique dans la région du centre-nord (axe OKDD).</p>
04	4. A la page 6 des lignes directrices, sous le titre "codemandeurs", il est écrit "demandeurs". S'agit-il d'une erreur ?	C'est une erreur de frappe qui s'est glissée dans le texte. Il s'agit bien de « codemandeur ».
05	5. Annexe A : à quoi correspondent le "numéro de projet" et le "numéro et titre du lot" ?	<p>Numéro de projet : BFA22002</p> <p>Numéro et titre du lot : BFA22002 – 10017</p> <p>Appui à la promotion des entreprises dans le domaine de l'économie verte dans la région du Centre-Nord</p>
06	6. Dans l'avis, il est indiqué que le codemandeur doit "Justifier d'une présence dans la Région du Centre-Nord au cours des deux dernières années précédentes". Un codeur qui justifie d'une	Oui, en principe, il n'y a pas de soucis pour un codemandeur présent seulement une année dans la zone mais qui démontre d'une expérience supérieure ou égale à deux ans dans le domaine d'activité est pris en

	<p>expérience d'au moins 2 ans dans le secteur, mais qui n'est pas présent dans la région depuis environ un an, peut-il être pris en compte ?</p>	<p>compte. Seulement, il faut pouvoir démontrer de sa capacité d'action et son ancrage dans la région. Après tout, Enabel souhaite avoir des codemandeurs suffisamment ancrés qui connaissent la région et qui sont en mesure de porter l'intervention dans la région malgré le contexte.</p>
--	---	---